

**Autres dénominations :** Régulateur en Transport Sanitaire / Régulatrice en Transport Sanitaire • Responsable exploitation en transport sanitaire

## Présentation du métier

Le / La responsable exploitation TRV (transport routier de voyageurs) organise les opérations quotidiennes de transports en garantissant la continuité, la qualité et la sécurité de service.

## Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible avec un diplôme de niveau Bac (général, professionnel) à Bac+2 (BTS, DUT) en transport et logistique.

Il est également accessible avec une expérience professionnelle dans le transport sans diplôme particulier.

Les permis D, D1 (précédemment D) peuvent être requis.

## Compétences professionnelles

- Apporter une assistance technique à des clients, des personnes, un service, une structure
- Concevoir le planning d'affectation des conducteurs sur le réseau ou la zone d'intervention
- Concevoir ou participer à la création ou à l'évolution de lignes/circuits touristiques de transport routier de personnes
- Contrôler la validité de qualification des moyens et des personnes (habilitation, autorisation, agrément)
- Contrôler un réseau ou un équipement d'exploitation
- Logiciel professionnel d'exploitation de transport de personnes
- Organiser et planifier les mouvements du matériel roulant selon la densité du trafic, les véhicules disponibles, ...
- Planifier un rendez-vous, une intervention, une prestation, des travaux à réaliser
- Rédiger un rapport, un compte rendu d'activité
- Règles et consignes de sécurité
- Suivre la gestion d'un parc de véhicules
- Surveiller, réguler le trafic à partir d'un poste central et mettre en place les mesures nécessaires (changements d'itinéraires, modifications d'horaires, ...)
- Utilisation de matériel de navigation
- Utiliser des outils de planification
- Utiliser les outils bureautiques

## Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de réactivité
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Gérer son stress

**Pour en savoir plus sur ce métier**, consulter la [fiche ROME N4204 - Intervention technique d'exploitation des transports routiers de personnes](#).